



Habilitation INRS : 1273998/2017/SST-01/O/06

SST - Formation Sauveteur Secouriste du Travail



CONTEXTE

Depuis la Loi du 9 avril 1898, un accident est présumé d'origine professionnelle dès lors qu'il est survenu pendant le temps et sur le lieu de travail. Il doit alors être indemnisé comme tel, la responsabilité sans faute de l'employeur étant engagée. En 2019: 615715 d'accidents ! Coût annuel moyen de plus de 13 milliards d'euros pour les entreprises. Un impact direct sur le taux de cotisation (fonction AT/MP): des conséquences financières et juridiques lourdes.



OBJECTIF DE LA FORMATION

Maintenir et améliorer les compétences du personnel formé Sauveteur Secouriste du Travail en actualisant ses connaissances.



ORGANISATION

Public : l'ensemble du personnel.

Accessibilité : tout public. PSH nous contacter.

Prérequis : aucun.

Durée : 14h

Effectif mini : 4

Effectif maxi : 10 à 14 (+1h / stagiaire supplémentaire).

Intervenant(s) : formateur SST (pompier, infirmier(e)).

Tarifs : nous consulter.

Maintien des connaissances : 7h tous les 2 ans.

Méthode : mise en pratique de différents cas concrets.

Evaluation de la formation : évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS.

Attribution finale : certificat SST pour une durée de 2 ans.

Organisme délivreur : INRS/FSPRO

Lieux : dans vos locaux ou dans un centre proche de chez vous (accessibilité PSH).

Documents pédagogique : Le livret aide-mémoire de l'INRS pour chaque stagiaire.



PROGRAMME

Partie théorique (40% du temps) :

- Les notions de base en prévention des risques professionnels
- La prévention des risques professionnels dans l'établissement
- Protéger
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint de malaise
 - La victime se plaint de brûlures

- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire

Partie pratique (60% du temps) :

Epreuves certificatives (mise en situation et entretien)
Les mises en scènes sont réalisées sur le site en adéquation avec les conditions de travail :

- Visite de l'établissement, analyse des moyens de secours et de l'organisation interne



TEXTES DE REFERENCE

INRS, articles:

- Document de référence : v.6.21 / 12 / 2018
- Guide des données techniques : v.3 / 2019

FSPRO :

- Déroulé pédagogique : v.9 / 03.2021

Code du travail, articles:

- R 4224-15
- R 4224-16 (nouvelle version)
- L 241-10 (nouvelle version)

